

SUXON MINI

Version 4.1

Date de révision 03.07.2014

Date d'impression 03.07.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SUXON MINI

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Insecticide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Nufarm S.A.S
28 boulevard Zéphirin Camélinat
92230 Gennevilliers
Téléphone : +330140855050
Téléfax : +330147922545
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : FDS@fr.nufarm.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Nufarm S.A.S. : 01 40 85 51 15
Organisme Français INRS : 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Dangereux pour l'environnement	R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
--------------------------------	--

R57: Toxique pour les abeilles.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : **Attention**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



CA 2571

Version 4.1

Date de révision 03.07.2014

Date d'impression 03.07.2014

Mentions de danger	: H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	: Prévention: P264 P273 P281 Intervention: P391 Élimination: P501	Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Étiquetage supplémentaire:

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SPe8 Dangereux pour les abeilles./Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison./Ne pas utiliser en présence d'abeilles./Retirer ou couvrir les ruches pendant l'application./Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes./Enlever les adventices avant leur floraison.

2.3 Autres dangers

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Granulés (GR)

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Imidaclopride	138261-41-3	Xn; R22 N; R50-R53	Acute Tox. 4; H302 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	5 %

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

CA 2571

Version 4.1

Date de révision 03.07.2014

Date d'impression 03.07.2014

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau.
Ne PAS faire vomir.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traitement symptomatique

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Sable, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). En cas d'incendie, il peut se former (CO_x).
- Produits de combustion dangereux :

5.3 Conseils aux pompiers

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



CA 2571

Version 4.1

Date de révision 03.07.2014

Date d'impression 03.07.2014

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

6.4 Référence à d'autres sections

- Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
- Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver à l'abri de l'humidité. Conserver dans un endroit bien ventilé.



CA 2571

Version 4.1

Date de révision 03.07.2014

Date d'impression 03.07.2014

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun(e)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Si la sous-section est vide, aucune valeur n'est applicable.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Matériel : Gants en nitrile

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Masque à poussière efficace.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : solide

Couleur : rouge

Odeur : légère

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



CA 2571

Version 4.1

Date de révision 03.07.2014

Date d'impression 03.07.2014

Seuil olfactif	: non déterminé
pH	: non applicable
Point/intervalle de fusion	: 144 °C Substance active
Point/intervalle d'ébullition	: Décomposition: Se décompose au-dessous du point d'ébullition. Substance active
Point d'éclair	: non applicable
Taux d'évaporation	: non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: non applicable
Pression de vapeur	: négligeable
Densité de vapeur relative	: non applicable
Densité relative	: donnée non disponible
Masse volumique apparente	: 0,81 - 0,87 kg/m ³
Hydrosolubilité	: 613 mg/l Test sur la matière active à 20 °C pH: 5,5 607 mg/l Test sur la matière active à 20 °C pH: 4 601 mg/l Test sur la matière active à 20 °C pH: 9
Solubilité dans d'autres solvants	: 50 g/l Test sur la matière active à 20 °C Milieu: Acétone
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: > 400 °C
Température d'inflammation	: donnée non disponible
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: non applicable
Viscosité, cinématique	: non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif



CA 2571

Version 4.1

Date de révision 03.07.2014

Date d'impression 03.07.2014

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.

9.2 Autres informations

aucun(e)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Exposition à l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Autres informations : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: > 5.000 mg/kg
Par analogie avec des produits similaires

Toxicité aiguë par inhalation : Par analogie avec des produits similaires
Il a été démontré qu'une utilisation judicieuse et prudente ne donne pas lieu à la formation d'aérosols inhalables.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat: > 5.000 mg/kg
Par analogie avec des produits similaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



CA 2571

Version 4.1

Date de révision 03.07.2014

Date d'impression 03.07.2014

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Résultat: Pas d'irritation de la peau
Par analogie avec des produits similaires

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Résultat: Pas d'irritation des yeux
Par analogie avec des produits similaires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Espèce: cochon d'Inde
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant.
Par analogie avec des produits similaires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Remarques: donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Remarques: donnée non disponible

Composants:

Imidaclopride :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: env. 500 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 souris: 131 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat: > 5,33 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat: > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux
Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant.
Méthode: OCDE ligne directrice 406

Cancérogénicité : Espèce: Non cancérogène

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



CA 2571

Version 4.1

Date de révision 03.07.2014

Date d'impression 03.07.2014

Toxicité pour la reproduction	:	Espèce: rat NOAEL: 20 mg/kg
Tératogénicité	:	Espèce: rat 30 mg/kg Espèce: lapin 8 mg/kg
Information supplémentaire	:	Mutagène Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : **CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l**
Durée d'exposition: **96 h**
Substance d'essai: **Par analogie avec des produits similaires**

Substance d'essai: Imidaclopride

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : **CE50 (Daphnie): > 524,9 mg/l**
Durée d'exposition: **48 h**
Substance d'essai: **Par analogie avec des produits similaires**

Toxicité pour les algues : **CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata): 74,3 mg/l**
Durée d'exposition: **72 h**
Substance d'essai: **Par analogie avec des produits similaires**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : **CE50: 0,0184 mg/l**
Durée d'exposition: **28 jr**
Espèce: **Chironomus riparius**
Substance d'essai: **Par analogie avec des produits similaires**

Toxicité pour les organismes terrestres : **CL50: 74,1 mg/kg**
Durée d'exposition: **14 jr**
Espèce: **Eisenia fetida (vers de terre)**
Substance d'essai: **Par analogie avec des produits similaires**

DL50: 0,110 µg/abeille, orale
Espèce: **Apis mellifera (abeilles)**
Substance d'essai: **Par analogie avec des produits similaires**

DL50: 0,113 µg/abeille, contact
Espèce: **Apis mellifera (abeilles)**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



CA 2571

Version 4.1

Date de révision 03.07.2014

Date d'impression 03.07.2014

Substance d'essai: **Par analogie avec des produits similaires**

DL50: 0,046 µg/abeille, orale

Espèce: **Bombus terrestris**

Substance d'essai: **Par analogie avec des produits similaires**

DL50: 0,830 µg/abeille, contact

Espèce: **Bombus terrestris**

Substance d'essai: **Par analogie avec des produits similaires**

Composants:

Imidaclopride :

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinodon variegatus): 161 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 85 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50b (Scenedesmus subspicatus): > 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : CL50: 0,0552 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Espèce: Chironomus riparius
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50: 0,0037 µg/abeille, orale
Espèce: Apis mellifera (abeilles)
- DL50: 0,081 µg/abeille, contact
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

- Biodégradabilité : donnée non disponible
- Élimination physico-chimique : donnée non disponible

Composants:

Imidaclopride :

- Biodégradabilité : Non facilement biodégradable
- Stabilité dans le sol : TD50

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



CA 2571

Version 4.1

Date de révision 03.07.2014

Date d'impression 03.07.2014

Durée de dissipation :: 106 - 193 jr

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : donnée non disponible

Composants:

Imidaclopride :

Bioaccumulation : Pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 0,57

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique
supplémentaire : Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les résidus dans l'égout.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale
en vigueur.
Ne pas éliminer avec les déchets ménagers.

Les emballages commerciaux peuvent par exemple être
éliminés via les collectes organisées par les distributeurs
partenaires de la filière ADIVALOR.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.
Éliminer les emballages vides via les services de collecte
spécifique.

Les reliquats de produit peuvent par exemple être éliminés
via les collectes organisées par les distributeurs partenaires
de la filière ADIVALOR.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



CA 2571

Version 4.1

Date de révision 03.07.2014

Date d'impression 03.07.2014

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : 3077
IMDG : 3077
IATA : 3077

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Imidacloprid)
IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE SOLID,
N.O.S.
IATA : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE SOLID,
N.O.S.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR
Étiquettes : 9
Code de restriction en
tunnels : (E)

IMDG
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9

IATA
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR
Dangereux pour
l'environnement : oui

IMDG
Polluant marin : oui

IATA
Dangereux pour
l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



CA 2571

Version 4.1

Date de révision 03.07.2014

Date d'impression 03.07.2014

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Stockage : Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : 1172

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
R22	Nocif en cas d'ingestion
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R57	Toxique pour les abeilles

Texte complet pour phrase H

H302	Nocif en cas d'ingestion
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Autres informations : Attention, la convention utilisée dans ce document pour les valeurs numériques est démontrée par cet exemple: 2,000 est le chiffre "deux" (avec 3 chiffres derrière la virgule) et non pas "deux mille"; le chiffre 1.000 est "mille" et non pas "un".

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les modifications sont marquées sur le bord gauche par : II

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



CA 2571

Version 4.1

Date de révision 03.07.2014

Date d'impression 03.07.2014

spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.